

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2537

16 octobre 2008

SOMMAIRE

AC D S.à r.l.	121736	Intrawest Europe Holdings S.à r.l.	121730
Agence S.P.I. S.à r.l.	121758	Intrawest Europe Holdings S.à r.l.	121733
Amstel Media S.A.	121731	Intrawest S.à r.l.	121734
Arinso Luxembourg S.A.	121745	Kharma Management S.à r.l.	121770
Atlas Investments S.A.	121732	Kleber Invest S.A.	121765
Aura International S.A.	121734	Lavena 3 S.à r.l.	121732
Beim Franco	121737	LEG II Italian Holdings S.à r.l.	121744
Beka Group SPF S.A.	121731	Marble and Quartzite Holdings S.à r.l. ..	121736
B&T Holding S.A.	121760	ME Business Solutions S.à r.l.	121768
Career Knowledge Ressources Europe S.à r.l.	121752	Moorefields S.A	121733
Chaussures Michelangelo S.à r.l.	121776	Motorsport-Team "Flying - Hirsch"	121755
Chris Hairdressing S. à r.l.	121733	Neptun Lux Holding Two S.à r.l.	121735
CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l. ..	121733	Oceanus Investments Holding S.A.	121734
CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l. ..	121732	Pariffa S.A.H.	121735
CitCor Franconia Boizenburg I S.à r.l. ..	121735	Pariffa S.A.H.	121730
CitCor Franconia Commercial S.à r.l.	121736	Patrimoine Immo S.A.	121776
Easy Phone Sàrl	121766	Peknica Investments Holding S.A.	121776
Elle Energy S.A.	121736	Piccat Investments S.à r.l.	121743
Empec S.à r.l.	121738	Rackman SA	121756
Ferugem Investments S.à r.l.	121738	Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA	121772
Financial Solutions S.A.	121751	Rascor International S.A.	121750
Fiyasa Immo S.A.	121762	Real Properties (Luxembourg) Two S.à r.l.	121739
FR Acquisition Subco (Luxembourg), S. à r.l.	121747	SAG S.A.	121731
Habacker LogPark Site One S. à r.l.	121734	Stonearch S.A.	121732
HA Holdings Luxembourg S.à r.l.	121738	Tomkins Luxembourg S.à r.l.	121744
Immobilière Saphir Sàrl	121737	Ulmus S.A.	121730
Inland Waterway Holidays	121730	Viale Bodio Investments S.à r.l.	121749
Interflon Luxembourg SA	121737	Wassila Investments S.A.	121731
International Real Estate Holders S.A. ..	121776	www.casa.lu	121735
		Xepa S.à r.l.	121763

Ulmus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 62.638.

Le bilan au 31/12/2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008127248/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09432. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pariffa S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.237.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127310/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01324. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Inland Waterway Holidays, Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 35.469.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127321/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Intrawest Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 111.267.

Extrait des résolutions écrites prises par les gérants en date du 26 mars 2008

Les gérants ont décidé:

- De rayer KPMG à la fonction de Commissaire avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} octobre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008128939/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

SAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 110.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008129024/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2008, réf. DSO-CU00283. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080148099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Beka Group SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 90.300.

Aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 29.09.2008 geht hervor, dass der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 01.10.2008 von 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, nach 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 29.09.2008.
Für den Verwaltungsrat
Unterschriften

Référence de publication: 2008129017/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00061. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Wassila Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 101.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127612/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00664. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Amstel Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 49.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Strassen, le 22/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127613/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00647. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Atlas Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 74.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 11 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127615/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00641. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Stonearch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 91.860.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127628/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01944. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Lavena 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.718.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL
Manager

Référence de publication: 2008127296/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01479. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.182.057,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.141.

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CitCor Residential Holdings S.à r.l, associé unique de la Société, est désormais au
14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008128019/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.334.028,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.146.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CitCor Residential Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008128020/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01817. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Chris Hairdressing S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2631 Luxembourg, 2A, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.851.

Je soussigné Mme KROMPHOLTZ Brigitte demeurant 10, rue de la Gare, Mondelange 57300 (FRANCE), démissionne de la fonction de gérante technique du salon de coiffure pour la société "CHRIS HAIRDRESSING" à partir de ce jour.

Signature.

Référence de publication: 2008128014/5882/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01946. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Moorefields S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 97.201.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127630/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01945. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Intrawest Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.267.

L'adresse de l'associé, Intrawest Holdings S.à r.l. est désormais la suivante: 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (et non plus 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128942/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00825. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Intrawest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 120.095.

L'adresse de la gérante Linda Priest est désormais la suivante: 200, Burrard Street, V6C 3L6, Vancouver, Canada (et non plus 5, 1345, Avenue of the Americas, 46th Floor, NY 10105, New York, USA).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128950/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00835. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Habacker LogPark Site One S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 135.041.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance de la société que le siège social sera transféré avec effet au 15 octobre 2008 du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 37, Val Saint André, L-1128 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128274/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Oceanus Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 85.784.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127996/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01755. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Aura International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.043.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008127949/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01706. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

CitCor Franconia Boizenburg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.374.455,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.165.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CitCor Residential Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008128018/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01814. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

www.casa.lu, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 68.462.

—
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127332/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00489. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Neptun Lux Holding Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 108.519.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL
Manager

Référence de publication: 2008127285/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01422. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pariffa S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.237.

—
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127309/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01327. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

AC D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 105.491.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127330/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00499. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Marble and Quartzite Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.335.950,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 58.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127403/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08645. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Elle Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008127697/242/12.

(080148982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

CitCor Franconia Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 485.793,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.122.

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de CitCor Residential Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, est désormais au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008128022/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Beim Franco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 31.754.

—
EXTRAIT

Il résulte de 3 actes de cession de parts sous seing privé, signés en date du 2 octobre 2008, que:

- Monsieur Francesco DI LAURO, demeurant à L-3912 Mondercange, 46, rue des Champs, a cédé à Monsieur Frédéric REDA, demeurant à F-57310 Rurange-les-Thionville, 14, rue de Nantiat, 75 (soixante-quinze) parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société BEIM FRANCO,

- Monsieur Francesco DI LAURO, demeurant à L-3912 Mondercange, 46, rue des Champs, a cédé à Madame Linda DERRAS, demeurant à L-3912 Mondercange, 46, rue des champs, 85 (quatre-vingt-cinq) parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société BEIM FRANCO,

- Monsieur Francesco DI LAURO, demeurant à L-3912 Mondercange, 46, rue des Champs, a cédé à Monsieur Dominique GAUGIN, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains, 15 (quinze) parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société BEIM FRANCO,

Partant la répartition du capital social est la suivante:

	Parts sociales
Monsieur Francesco DI LAURO	324
Madame Linda DERRAS	86
Monsieur Frédéric REDA	75
Monsieur Dominique GAUGIN	15
Total:	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008128028/1040/30.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV02006. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Interflon Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 123.554.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008127360/3139/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00877. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Immobilière Saphir Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 115.056.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008127361/3139/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06786. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Ferugem Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 100.949.

Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128084/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

HA Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 2.350.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.714.

Extrait des résolutions adoptées par le liquidateur de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128096/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Empec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3328 Crauthem, 2, Op der Stee.

R.C.S. Luxembourg B 28.892.

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 30 septembre 2008 que l'associée la société anonyme FINANCEMENT COMMERCIAL S.A., établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.981, a cédé 300 parts sociales de la Société à l'associé Monsieur Thomas KIPPER, employé privé, demeurant à L-3328 Crauthem, 2, op der Stee.

Partant, les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

Thomas KIPPER	500
Total	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128027/1040/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV02005. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Real Properties (Luxembourg) Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.000.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-fourth day of September.

Before us M^e Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

Real Properties (Luxembourg) HoldCo S. à r. l., with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

duly represented by Mr Marc ALBERTUS, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated September 24th, 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "Real Properties (Luxembourg) Two S. à r. l."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the members representing at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act under their sole signature on behalf of the company in all circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Meetings of the managers have to take place in Luxembourg and there should always be a majority of Luxembourg residents at the meeting.

Art. 14. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 15. All members' meetings have to take place in Luxembourg.

Art. 16. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 18. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 19. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 20. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 21. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 22. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 23. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2008.

Subscription and payment

The 100 (one hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Real Properties (Luxembourg) HoldCo S. à r. l., with registered office in Luxembourg.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at thousand eight hundred euros.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", born on June 8, 1969 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", born on March 29, 1951 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Mr Claude ZIMMER, "maître en sciences économiques", born on July 18, 1956 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.
The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy of the appearing party, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire de la minute.

A comparu:

Real Properties (Luxembourg) HoldCo S. à r. l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 24 septembre 2008.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "Real Properties (Luxembourg) Two S. à r. l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra procéder à l'achat, la promotion, la détention, la gestion et la vente de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les

parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir chacun sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues à Luxembourg avec une majorité de résidents luxembourgeois.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les assemblées générales des associés doivent être tenues à Luxembourg.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 19. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 20. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

Les 100 (cent) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, Real Properties (Luxembourg) HoldCo S. à r. l., ayant son siège social à Luxembourg.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents Euros.

121743

Résolutions de l'associé unique

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 08 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Claude ZIMMER, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. ALBERTUS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2008, Relation: LAC/2008/39320. - Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008127556/211/236.

(080148724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Piccat Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.855.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 septembre 2008

1) Monsieur Paul MARX a démissionné de son mandat de gérant.

2) Monsieur Roberto E. RAMIREZ, administrateur de sociétés, né à San Salvador (Salvador), le 25 juin 1971, demeurant professionnellement à MA 02116 Boston (Etats-Unis d'Amérique), 200, Clarendon Street, 56th Floor, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

3) Monsieur Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PICCAT INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008126985/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00179. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

LEG II Italian Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.150.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008127341/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV01020. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Tomkins Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.644.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of June.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

- Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.555, and

- Tomkins Finance Luxembourg Limited, a limited company with registered office at East Putney House, 84 Upper Richmond Road, London SW15 2ST, United-Kingdom, inscribed under company number 6625828,

both here represented by Mr. Joachim COUR, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two (2) proxies given on August 18, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Tomkins Luxembourg S.à r.l.", (the "Company"), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.644, incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of February 28, 2002, published in the Mémorial C n^o 963 of June 25, 2002, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger of August 4, 2008, not yet published in the Mémorial C.

II. The sole shareholders resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the eighteenth of August of each year, the accounting year having started on the eighteenth of March 2008 closing on the eighteenth of August 2008.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the nineteenth of August of each year and ends on the eighteenth of August of the subsequent year".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at seven hundred fifty Euro (€ 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.555, et

- Tomkins Finance Luxembourg Limited, une limited company de droit britannique avec siège social à East Putney House, 84 Upper Richmond Road, Londres SW15 2ST, Royaume-Uni, inscrite sous le numéro de société 6625828,

les deux ici représentée par Monsieur Joachim COUR, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux (2) procurations données le 18 août 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Tomkins Luxembourg S.à r.l." (la "Société") ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.644, constituée suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n^o 965 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger en date du 4 août 2008, non encore publié au Mémorial C.

II. Les associées uniques décident de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au dix-sept mars de chaque année, l'exercice social ayant commencé le dix-huit mars 2008 clôturera le dix-huit août 2008.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

" **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le dix-neuf août de chaque année et se termine le dix-huit août de l'année suivante".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (€ 750.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: J. Cour et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2008. LAC/2008/35120. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008124215/5770/91.

(080144806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Arinso Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 60.115.

L'an deux mille huit, le quatre septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. La société à responsabilité limitée régie par les lois des Pays-Bas "ARINSO NEDERLAND BV", établie et ayant son siège social à NL-3430 AS Nieuwegein, Nevelgaarde 9, P.O. Box 722, (Pays-Bas),

ici représentée par Maître Delphine DANHOUI, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. La société anonyme régie par les lois de Belgique "ARINSO INTERNATIONAL NV", établie et ayant son siège social à B-1070 Bruxelles, boulevard de l'Humanité, 116, (Belgique),

ici représentée par Maître Delphine DANHOUI, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des actionnaires et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, prédésignées et représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls actionnaires de la société anonyme ARINSO LUXEMBOURG S.A., (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60.115, constituée originairement sous la dénomination de "ARGUS INTEGRATED SOLUTIONS S.A.", suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 590 du 20 octobre 1997,

que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 97 du 15 janvier 2008,

et qu'elles ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer les dates de référence comptables de la Société si bien que l'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2008 a été clôturé le 30 avril 2008 et que les exercices sociaux suivants commenceront le 1^{er} mai de chaque année et se termineront le 30 avril de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 26 des statuts de la Société afin de refléter ledit changement comme suit:

"L'année sociale commencera le 1^{er} mai de chaque année et se terminera le 30 avril de l'année suivante."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and eight, on the fourth of September.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. The private limited liability company governed by the laws of the Netherlands "ARINSO NEDERLAND BV", established and having its registered office in NL-3430 AS Nieuwegein, Nevelgaarde 9, P.O. Box 722, (the Netherlands),

here represented by M^e Delphine DANHOUI, avocate à la Cour, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

2. The public limited company governed by the laws of Begium "ARINSO INTERNATIONAL NV", established and having its registered office in B-1070 Brussels, boulevard de l'Humanité, 116, (Belgium),

here represented by M^e Delphine DANHOUI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

These said proxies, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, prenamed and represented as said before, have required the officiating notary to act that they are the sole shareholders of the public limited company (société anonyme) "ARINSO LUXEMBOURG S.A.", (hereinafter the "Company"), established and having its registered office in L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes, inscribed in the Trade and Companies Register, section B, under the number 60.115, originally incorporated under the name of "ARGUS INTEGRATED SOLUTIONS S.A." by a deed received by M^e Georges d'HUART, notary residing in Pétange, on the 10th of July 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 590 dated October 20, 1997,

that the articles of association have been amended several times and for the last time by a deed received by the undersigned notary on the 17th of December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 97 dated January 15, 2008,

and that they have taken, through their mandatory, the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting resolved to change the accounting reference dates of the Company so that that the current financial year that started on the 1st day of January 2008 is ended on the 30th day of April 2008 and that the subsequent financial year of the Company shall begin on the 1st day of May of each year and terminate on the 30th day of April of the following year.

Second resolution

The shareholders' meeting resolved to amend article 26 of the articles of associations of the Company so as to reflect the said change as follows:

"The financial year of the Company shall begin on the 1st day of May of each year and shall terminate on the 30th day of April of the following year."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Signed: DANHOUI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 septembre 2008. Relation GRE/2008/3690. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008126689/231/98.

(080147776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

FR Acquisition Subco (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 133.365.

In the year two thousand eight, on the sixteenth day of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S.à r.l., a private limited liability company, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133 623 (the Shareholder),

represented by M^e Céline Pignon, attorney-at-Law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in on September 12, 2008;

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I The Shareholder holds all the shares of FR Acquisition Subco (Luxembourg), S.à r.l., a private limited liability company, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133 365, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of October 25, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2818 of December 5, 2007 (the Company).

II The Company's share capital is presently set at GBP 10,000 divided into 500 shares in registered form with a par value of GBP 20 each, all subscribed and fully paid-up.

Therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to change the first financial year of the Company so that it shall begin on the date of the incorporation of the Company and end on September 30, 2008 and that any subsequent financial year shall start on the 1st of October of each year and end on the 30th of September of the following year.

Second resolution

The Shareholder resolves to amend article 14.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

"The accounting year of the Company shall begin on the 1st of October of each year and end on the 30th of September of the following year."

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seizième jour de septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 1, rue des Glacis, L-1628, Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 623 (l'Associé)

Ici représentée par M^e Céline Pignon, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 septembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé détient l'entière du capital social de FR Acquisition Subco (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 1, rue des Glacis, L-1628, Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 365, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 octobre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2818 du 5 décembre 2007 (la Société).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à GBP 10.000 représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20 chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de changer la première année sociale de la Société de sorte qu'elle commence à la date de constitution de la Société et se termine le 30 septembre 2008 et que chaque année sociale subséquente commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 14.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"L'exercice social commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. PIGNON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008, Relation: LAC/2008/38903. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127594/242/81.

(080148995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Viale Bodio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 79.610.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of DHCRE Nominees 1 Limited, having its registered office at 45, Pall Mall London SW1Y 5JG UK, United Kingdom;

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the "société à responsabilité limitée", "Viale Bodio Investments S.à.r.l.", a limited company having its registered office at L-1882, Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 79.610, has been incorporated by deed enacted on the 8th of December 2000.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Viale Bodio Investments S.à r.l." amounts currently to EUR 32,850, represented by 1,314 shares with a nominal par value of EUR 25 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Viale Bodio Investments S.à.r.l."

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DHCRE Nominees 1 Limited, ayant son siège social au 45, Pall Mall London SW1Y 5JG UK, Royaume-Uni;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Viale Bodio Investments S.à.r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79.610, a été constituée suivant acte reçu le 8 décembre 2000.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Viale Bodio Investments S.à.r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 32,850 représentés par 1,314 actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 25, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Viale Bodio Investments S.à.r.l."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2008, LAC/2008/13952. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008127155/211/80.

(080148535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Rascor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 112.330.

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RASCOR S.A.", avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte notarié en date du 5 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 452 du 2 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile WIRTZ, consultant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée aux présentes.

Resteront pareillement annexées les procurations des actionnaires représentés.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et que les actionnaires présents ou représentés reconnaissant avoir été dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée Générale Extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur

Monsieur Emile WIRTZ, consultant, né à Luxembourg, le 27 septembre 1963, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. WIRTZ, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008, Relation: LAC/2008/38911. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127561/242/58.

(080148959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Financial Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 131.269.

Im Jahre zweitausendacht, am dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft „Financial Solutions S.A.“ mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 131.269, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 14. August 2007, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2249 vom 9. Oktober 2007, zu einer Generalversammlung zusammen getreten.

Die Satzung wurde seither noch nicht abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Paul Ernst RIEDEL, Certified Financial Planner (CFP), wohnhaft in D-66797 Wadgassen OT. Hostenbach, Weiherstrasse 33, eröffnet.

Die Vorsitzende ruft zur Schriftführerin Frau Corinne PETIT, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Sylvie DUPONT, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Die Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- 1) Erweiterung des Gesellschaftszwecks und dementsprechende Änderung des Artikels 2 der Statuten;
- 2) Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Versammlungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster und einziger Beschluss

Es wird beschlossen den Zweck der Gesellschaft zu erweitern und damit Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden neuen Absatz 2 hinzuzufügen:

„ **Art. 2. neuer zweiter Absatz.** Zweck der Gesellschaft ist ausserdem die Tätigkeit als Versicherungsmakler gemäss dem Gesetz vom 6. Dezember 1991, über den Versicherungssektor, in seiner abgeänderten Form, druch hierfür zugelassene natürliche Personen.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert Euro (700.- EUR).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. E. Riedel, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2008. LAC/2008/39417. - Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008127618/5770/51.

(080149119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Career Knowledge Ressources Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 142.013.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Maître Roland ASSA, avocat à la Cour, demeurant à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
2. Maître Luc SCHAACK, avocat à la Cour, demeurant à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur,

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

Titre I^{er} .- Dénomination - objet - durée - siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "CAREER KNOWLEDGE RESSOURCES EUROPE S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'adaptation, la distribution et la vente, suite à un contrat, des idées modèles et produits développés par la société Career Knowledge Ressources établie et ayant son siège social à Mumbai, Inde.

La Société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle pourra s'intéresser par toute voie dans toutes activités, affaires, entreprises ou sociétés poursuivant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser la réalisation, l'extension ou le développement.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-six euros (26,- EUE) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Maître Roland ASSA, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales,	250
2) Maître Luc SCHAACK, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales,	250
Total: cinq cents parts sociales,	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de treize mille euros (13.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
Monsieur Thomas dit Tom LORANG, docteur en informatique, demeurant à 19, Kiischtewee, L-5290 Neihaischen.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ASSA; SCHAACK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2008. Relation GRE/2008/3877. - Reçu soixante cinq euros, 0,50%= 65 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008127611/231/116.

(080148933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

MSTFH, Motorsport-Team "Flying - Hirsch", Association sans but lucratif.

Siège social: L-8525 Calmus, Maison 3.

R.C.S. Luxembourg F 7.733.

—
STATUTEN

Art. 1. Diese Vereinigung trägt den Namen: MOTORSPORT-TEAM "FLYING - HIRSCH"

Abgekürzt: MSTFH.

Sie ist eine Vereinigung ohne gewinnbringenden Zweck.

Art. 2. Sitz des MSTFH ist die Gemeinde SAEUL. Der Sitz befindet sich an einem privaten Ort, der sich in Maison 3, L-8525 CALMUS befindet

Derselbe kann durch Beschluss des Vorstandes an einem beliebigem anderen Ort des Landes verlegt werden.

Art. 2a. Der Sitz des MSTFH gilt, steht und zählt ebenso als Hobbyraum und Reparaturaufenthalt von unseren Rennfahrzeugen, Quads, Motorräder...etc

Art. 3. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Verein wird verwaltet durch:

a) die Generalversammlung,

b) den Vorstand.

Der Vorstand verpflichtet sich einmal jährlich eine Generalversammlung einzuberufen.

Der Termin wird den Mitgliedern 8 Tage vor Stattfindung mitgeteilt.

Art. 5. Die Generalversammlung ist beschlussfähig, wenn sie ordnungsgemäss nach Art. 5. einberufen wurde.

Art. 6. Der MSTFH ist parteipolitisch und konfessionell unabhängig.

Art. 7. Die Generalversammlung fasst alle Beschlüsse mit der Mehrheit der anwesenden Mitglieder, ausgenommen die durch Gesetz vorgesehenen Fälle, wie Statutenabänderung wo eine 2/3 Mehrheit notwendig ist. Jedes aktive Mitglied des Vereins hat Anrecht auf eine Stimme. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten.

Art. 8. Der MSTFH besteht aus aktiven Mitgliedern, freiwilligen Helfern sowie Ehrenmitgliedern.

Art. 9. Die Arbeitsverteilung des Vorstandes:

Der Präsident ist verpflichtet alle notwendigen Interessen des Vereins zu vertreten. Er ist verpflichtet den Verein im Sinne einer fortschrittlichen Arbeit zu leiten.

Der Vizepräsident hat dieselben Pflichten wie der Präsident, wenn letztgenannter abwesend ist.

Der Sekretär übernimmt die Aufgabe alle Mitglieder des Vereins schriftlich über die Veranstaltungen zu informieren.

Der Kassierer verwaltet die Kasse im Sinne des Vereins.

Er ist verpflichtet in der Generalversammlung einen ausführlichen Bericht über die Kasse zu geben.

Art. 10. Der Vorstand besteht aus fünf Vorstandmitgliedern.

Art. 11. Die verschiedenen Posten werden vom Vorstand untereinander verteilt.

Art. 12. Die während der Amtszeit abtretenden Vorstandmitglieder, werden durch Beschluss von 2/3 des Vorstandes ersetzt.

Art. 13. Die Mitglieder sind verpflichtet;

a) den Versammlungen welche zwölf mal jährlich abgehalten werden teilzunehmen;

b) die allgemeinen Interessen des Vereins wahrzunehmen;

c) sich möglichst an allen kulturellen und wirtschaftlichen Veranstaltungen der Staffel zu beteiligen.

Art. 14. Mitgliederbeitrag:

- aktive Mitglieder: jährlich: 50 Euro,

Ehrenmitglieder: jährlich: 10 Euro Minimum,

Der Betrag der Mitglieder kann jederzeit vom Vorstand geändert werden.

Art. 15. Der Ausschluss eines Mitgliedes darf nur in den statuarischen festgelegten Fällen und durch 2/3 Stimmenmehrheit der Generalversammlung erfolgen.

Die Mitgliedschaft geht verloren:

a) durch den Vorstand verfügender Ausschuss infolge Verletzungen der Mitgliedschaft, bei Disziplinmangel, und bei Nichtausführung des ihm anvertrautem Posten bei Veranstaltungen.

b) durch ernsthafte Ordnungsstörung bei jeglichen Veranstaltungen und Versammlungen.

c) bei der dritten Nichtbeteiligung an Versammlungen und Veranstaltungen ohne Entschuldigung.

d) bei Nichtentrichten des Eintreffen des erfallenen Beitrages,

bei nicht pünktlichen Eintreffen bei Versammlungen (Toleranz 1/4 Stunde), wird pro 1/4 Stunde eine Strafe von 5 Euro erhoben. Bei nicht entrichten der Strafe, Ausschluss aus der Vereinigung.

Art. 16. Bei Verlust der Mitgliedschaft besteht kein Anrecht auf Rückerstattung der geleisteten Beiträge, sowie sonstigen Förderungen an den Verein.

Art. 17. Bei Auflösung des Vereins, geht die Kasse an das Wohltätigkeitsamt der Ortschaft in der sich der MSTFH in jener Zeit befindet.

Art. 18. Der MSCFH wird ein Konto auf den Namen MOTORSPORT-TEAM FLYING-HIRSCH bei der Raiffeisen Bank in SAEUL eröffnen

Durch den gesamten Vorstand einstimmig beschlossen, dass

der Präsident: Büchler Steve, Adresse: 12, rue du Château, L-7435 Hollenfels.

der Vizepräsident: Mace Jean-Marie, Adresse: 6, rue des Champs, L-8376 Kahler.

Kassiererin: Storn Patricia, Adresse: 12, rue du Château, L-7435 Hollenfels.

Sekretärin: Schartz Martine, 6, rue des Champs, L-8376 Kahler.

Beisitzende: Fettes Mike, 4, am Pesch, L-9660 Insenborn,

Fritsch Claude, 7, rue de l'Eglise, L-8706 Useldange

Peiffer Anouk, 39, rue de Greisch, L-7480

Référence de publication: 2008127645/9450/73.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02936. - Reçu 168,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Rackman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.435.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "RACKMAN SA", R.C.S Luxembourg numéro B 136.435, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11 A, boulevard Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederranven, en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 702 du 21 mars 2008. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vikash BHOOBUN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent trente et un mille euros (31.000,-EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des représentants des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'exercice social de la Société et modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société;

2. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4, avant dernier alinéa des statuts de la Société;

3. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4, deuxième alinéa des statuts de la Société;

4. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société et modification subséquente de l'article 16, premier alinéa des statuts de la Société;

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la société de sorte qu'il commencera désormais le 1^{er} janvier et terminera le 31 décembre de chaque année.

L'exercice social en cours ayant commencé le 18 janvier 2008 se terminera le 31 décembre 2008.

Suite à cette résolution l'article 12 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société de sorte que l'article 4, avant dernier alinéa des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. avant dernier alinéa.** La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux, de toutes structures sociétaires.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide également de modifier l'article 4, deuxième alinéa concernant l'objet de la société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. deuxième alinéa.** La Société peut également emprunter notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies par voie d'émissions d'obligations qui pourront être convertibles et/ou subordonnées et de bons. Par ailleurs la société peut garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra désormais le dernier vendredi du mois de juin à 10h.

Suite à cette résolution l'article 16, premier alinéa des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 10h au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Bhoobun, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008. LAC/2008/39881. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008127617/5770/77.

(080149029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Agence S.P.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 142.040.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Sébastien HOMMET, détective privé, né à Caen (France), le 10 février 1970, demeurant au 179, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Objet - raison sociale - durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet de fournir des prestations qui consistent à recueillir, même sans faire état de sa qualité ni révéler l'objet de la mission, des informations ou renseignements destinés à des tiers, en vue de la défense de leurs intérêts.

La société a, en outre, pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées,

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours,

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "AGENCE S.P.I. S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Sébastien HOMMET, prénommé et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2008.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Sébastien HOMMET, détective privé, né à Caen (France), le 10 février 1970, demeurant au 179, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HOMMET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12408. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 07 OCTOBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008128233/239/101.

(080149507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

B&T Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.994.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux octobre;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

ONT COMPARU:

1.- La société de droit panaméen «WILONA GLOBAL S.A», ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama), La société, ici représentée par Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrées.

2. Monsieur Fausto TAROZZI, industriel, né à Formigine (Italie), le 12 décembre 1936, demeurant à Formigine via Antonio Gramsci, 15;

3. Monsieur Fabio TAROZZI, entrepreneur, né à Formigine (Italie), le 6 janvier 1965, demeurant à Formigine, via Antonio Gramsci 17;

4. Monsieur Marco TAROZZI, entrepreneur, né à Formigine (Italie), le 22 avril 1966, demeurant à Modena via Largo San Giorgio, 89;

5. Madame Regina TAROZZI, avocate, né à Formigine (Italie), le 8 février 1977, demeurant à Formigine Antonio Gramsci, 15;

6. Madame Maria ZANNI, femme au foyer, né à Formigine (Italie), le 8 décembre 1938, demeurant à Formigine via Antonio Gramsci, 15

7. B&T S.r.l avec siège social à Casalecchio di Reno (Italie), via Calzavecchio 23; étant ici représentés par Mademoiselle Annalisa Ciampoli, ci-avant qualifiée en vertu de 6 (six) procurations.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "B&T HOLDING SA".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à 31.000 (trente et un mille EUR), divisé en 31.000 actions (trente et un mille actions) de un euro (1.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La cession des actions sera soumise à un droit de préemption, sauf dans le cas où elle s'exercera entre parents du premier degré ou entre les actionnaires eux-mêmes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie.

En conséquence de quoi, la disposition, la mise en gage, l'affectation en garantie, la donation ou l'échange de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. L'assemblée générale des actionnaires délibère valablement par un vote favorable de 51% des actionnaires, sauf en cas de dispositions contraires de la loi.

Elle décide également de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1.- La société de droit panaméen "WILONA 18.600 actions GLOBAL S.A.", prédésignée,	18.600
2.- Monsieur Fausto TAROZZI, prredit	707
3.- Monsieur Fabio TAROZZI, prredit	6.324
4.- Monsieur Marco TAROZZI, prredit	1.062
5.- Madame Regina TAROZZI, prredite	1.062
6.- Madame Maria ZANNI, prredite	620
7.- B&T S.r.l prredite	2.625
Total:	31.000

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

121762

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (1.750.- euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Fabio TAROZZI, entrepreneur, né à Formigine (Italie), le 6 janvier 1965, demeurant à Formigine, via Antonio Gramsci 17;
- Monsieur Riccardo MORALDI, président du conseil d'administration employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née le 1^{er} juillet 1974 à Ortona (CH) et demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée "MAYFAIR TRUST S.à r.l.", ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 112769.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ciampoli, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 25 septembre 2008, Relation: EAC/2008/12164. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000 à 0,5% = 155.- euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 29 septembre 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008127631/209/146.

(080148654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Fiyasa Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.628.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 septembre 2008 à 11 heures au siège social que:

1. suite à la scission de la Fiduciaire FRH Sàrl (anc. Fiduciaire Reuter-Wagner & Associés Sàrl), la Fiduciaire Cabexco Sàrl, demeurant à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée statutaire de 2014.

2. les mandats des administrateurs, Monsieur Jean-Paul Goerens, Mme Beatriz Garcia et Mme Colette Wohl, tous demeurant au 5, bd Royal à L-2449 Luxembourg sont renouvelés jusqu'au jour de l'assemblée statutaire de 2014.

Pour Extrait Sincère et Conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2008127723/312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01538. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Xepa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.312.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.519.

In the year two thousand and eight, on the tenth of September.

Before Ms Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AIAI LP, a limited partnership organized and existing under the laws of the state of Delaware under the number 3389938, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, United States of America, here represented by Mrs Anne Delord, Office Manager, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on September 8th, 2008.

A copy of said proxy, having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through their representative, has requested the notary to state that:

- the appearing party is the sole shareholder of the company existing under the name of XEPA S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated May 25, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 783 of October 26, 2000 (the Company).

- the subscribed capital of the Company is set at three million three hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 3,312,500) divided into one hundred thirty-two thousand five hundred (132,500) ordinary shares of twenty-five euro (EUR 25) each;

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire) and gives full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

Second resolution

The Sole Shareholder appoints as liquidator himself as defined here above, in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator"). The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory note (s) in the possession of the Company to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AIAI LP, une société à responsabilité limitée (limited partnership) établie sous les droits de l'Etat de Delaware et ayant son siège social à Delaware 19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (Etats-Unis), représentée ici par Mme Anne Delord, Office Manager, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre, 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- la comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de XEPA S. à r.l., ayant son siège social à 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.519, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, résidant à Luxembourg, en date du 25 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 783 en date du 26 octobre 2000 (la Société).

- le capital social de la Société s'élève à la somme de trois millions trois cent douze mille cinq cents euro (EUR 3.312.500) représenté par cent trente-deux mille cinq cents (132.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'associée unique.

Première résolution

L'Associée unique décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire) et donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Deuxième résolution

L'Associée unique désigne comme liquidateur soi-même, préqualifiée, (le «Liquidateur») auquel il confère les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son actionnaire.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Associée unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: A. Delord et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 12 septembre 2008. LAC/2008/37122. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008127699/5770/98.

(080149202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Kleber Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 129.912.

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

à Bertrange, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée ") de " KLEBER INVEST S.A. ", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 129 912, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 05 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1844 du 30 août 2007 (ci-après : "la Société").

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa date de création.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à DEUX CENT MILLE EUROS (200'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "KLEBER INVEST S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau de l'Assemblée ont signé ensemble avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, S. SZUMILAS, M. KRIEGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 septembre 2008. Relation: EAC/2008/12195. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 octobre 2008.

J-J. Wagner.

Référence de publication: 2008127788/239/67.

(080148787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Easy Phone Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9558 Wiltz, 12B, rue des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 142.006.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1) - Monsieur SILVA GONCALVES Tomas, serrurier, né le 05 octobre 1969 à Nossa Senhora Da Luz (Cap Vert), demeurant 12b, rue des sports à L-9558 WILTZ

2) Madame AGUILAR Elfida, comptable, née le 29 décembre 1958 à Panama, domiciliée à 80, boulevard JF Kennedy L-4170 ESCH SUR ALZETTE,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «EASY PHONE SARL».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Wiltz. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec petite restauration. La société exploite un cyber-café avec cabine téléphonique et accès à internet. La sociétés a encore pour objet la vente de bijoux de fantaisie et de vêtements.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur SILVA GONCALVES	99
2. Madame AGUILAR	1
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature conjointe des deux gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.200.- EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9558 Wiltz, 12b, rue des Sports
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 3.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée:

- Madame Elfida AGUILAR, gérant technique,
- Monsieur Tomas SILVA GONCALVES, gérant administratif.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Silva Goncalves, E. Aguilar, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 15 septembre 2008. WIL/2008/813. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents = 62,50 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 septembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008127903/2724/112.

(080148816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

ME Business Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 142.063.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le seize septembre,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Monsieur Michael LANGE, cadre dirigeant, demeurant 9, bei de Fischweieren L-7447 Lintgen,
2. Madame Kirsten MEISSNER, épouse LANGE, employée, demeurant 9, bei de Fischweieren, L-7447 Lintgen, tous deux représentés par Monsieur Luc BRAUN, diplômé en sciences économiques, demeurant professionnellement à 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé des 20 et 21 août 2008,
3. Monsieur Eric CHINCHON, cadre dirigeant, demeurant 4b, rue du Général De Gaulle, F-57 570 Boust (F),
4. Madame Violaine VILAIR, épouse CHINCHON, employée, demeurant 4b, rue du Général De Gaulle, F-57 570 Boust (F),

tous deux représentés par Monsieur Horst SCHNEIDER, expert-comptable, demeurant professionnellement à 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé du 20 août 2008.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées "ne varietur" par les

mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ME BUSINESS SOLUTIONS S.à r.l.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité au Grand-Duché du Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le conseil économique consistant dans la prestation, à titre professionnel, de services et d'intermédiation en matière micro et macro- économique ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes prestations de services annexes ou complémentaires à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société pourra également effectuer toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés à Luxembourg ou dans tous autres pays.

La société pourra aussi exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

Art. 6. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 8. Les créanciers, héritiers ou ayants droit des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant les valeurs de l'actif et du passif de la société.

Art. 13. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous les amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Les statuts ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Michael LANGE, préqualifié, cinq mille parts sociales,	5.000
2) Madame Kirsten MEISSNER, épouse LANGE, préqualifiée, mille deux cent cinquante parts sociales,	1.250
3) Monsieur Eric CHINCHON, préqualifié, cinq mille parts sociales,	5.000
4) Madame Violaine VILAIR, épouse CHINCHON, préqualifiée, mille deux cent cinquante parts sociales,	1.250
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces par les associés, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.200.- €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social est situé 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Michael LANGE, cadre dirigeant, né le 28 juin 1964 à Scheessel (Allemagne), demeurant 9, bei de Fischweieren, L-7447 Lintgen,

b) Monsieur Eric CHINCHON, cadre dirigeant, né le 22 janvier 1980 à Fontenay sous Bois (France), demeurant à 4b, rue du Général De Gaulle, F-57 570 Boust, chaque gérant ayant le pouvoir d'engager valablement la société par sa signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire, par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Braun, H. Schneider, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37770. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008128225/212/101.

(080149869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Kharma Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.036.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;

ici représenté par Madame Sabrina LEPOMME, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "KHARMA MANAGEMENT S.à R.L."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - libération

Le comparant a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents Euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Pierre GOFFINET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEPOMME, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2008, Relation: LAC/2008/39332. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008128230/211/126.

(080149467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.176.

In the year two thousand eight, on the seventeenth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.176, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 18 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 12, 2008, under number 619 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 16, 2008 under number 2261.

The Meeting is chaired by Mr Etienne de Crépy, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints Ms Tulay Sonmez, lawyer, residing professionally in Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Ms Charou Anandappane, lawyer, residing professionally in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) in order to bring it from its present amount of one million seventy-one thousand United States Dollar (USD 1,071,000), represented by 1,071,000 shares of USD 1.- each, to one million eighty-one thousand United States Dollar (USD 1,081,000), by way of the issue of ten thousand (10,000) new ordinary shares of class A (the New Class A Shares), with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each and having the same rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription for the above 10,000 new class A ordinary shares and payment of the subscription price by a contribution in cash amounting to USD 1,200,000 of which (i) USD 10,000 shall be allocated to the share capital account of the Company, and (ii) the remaining, i.e. USD 1,190,000 to the share premium reserve account of the Company;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2;

5. Miscellaneous.

II. The power of attorney of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur", will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed capital of the Company by an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) in order to bring it from its present amount of one million seventy-one thousand United States Dollar (USD 1,071,000), represented by one million seventy-one thousand (1,071,000) shares of one United States Dollar (USD 1) each, to one million eighty-one thousand United States Dollar (USD 1,081,000), by way of the issue of ten thousand (10,000) new ordinary shares of class A (the New Class A Shares), with a par value of one United States Dollar (USD 1) each and having the same rights and obligations as the existing shares;

Subscription - Payment

The Meeting records the subscription and the full payment of the New Class A Shares by way of a contribution in cash as follows:

Rasa Land Investor Holding B.V., a private limited liability company, having its registered office at Strawinskylaan 3105, 1077ZX Amsterdam, The Netherlands, registered with the Dutch register of commerce and companies under the number 34284209, represented by Mr Etienne de Crépy, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on September 11, 2008, declares to (i) subscribe for all New Class A Shares of the Company, and to (ii) fully pay them up by a contribution in cash of one million two hundred thousand United States dollars (USD 1,200,000).

The Meeting resolves to allocate (i) ten thousand United States dollars (USD 10,000) to the share capital of the Company and (ii) the remaining, i.e. one million one hundred ninety thousand United States dollars (USD 1,190,000) to the share premium reserve account of the Company.

Proof of the full payment of the above contribution for a total amount of one million two hundred thousand United States dollars (USD 1,200,000) has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"5.1 The Company's share capital is set at one million eighty-one thousand United States Dollar (USD 1,081,000), represented by one million eighty thousand nine hundred and fifty-five (1,080,955) ordinary class A shares, one (1) management class B share, forty-four (44) ordinary class C shares, all in registered form with a par value of one United States dollar (USD 1) each, subscribed and fully paid-up."

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting.

Estimated costs

For the tax registration purposes, the capital increase is estimated at EUR 842,640 (exchange rate (median price) on September 17th, 2008: USD 1.- = EUR 0.7022).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand three hundred euro (EUR 6,300).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 136.176, constituée suivant un acte du notaire instrumentant, le 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 619 du 12 mars 2008 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte reçu du notaire instrumentant, en date du 11 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 septembre 2008, sous le n° 2261.

L'Assemblée est présidée par M. Etienne de Crépy, juriste, de résidence à Luxembourg, qui nomme Mlle Tulay Sonmez, juriste, de résidence à Luxembourg en qualité de secrétaire.

L'Assemblée désigne Mlle Charou Anandappane, juriste, de résidence à Luxembourg en qualité de scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ci-après désignés ensemble le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000) afin de le porter de son montant actuel de un million soixante et onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.071.000), représenté par 1.071.000 actions de USD 1 chacune, à un million quatre-vingt un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.081.000), par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles actions de classe A de la Société (les Nouvelles Actions de Classe A), ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3. Souscription et libération des 10.000 Nouvelles Actions de Classe A par un apport en numéraire de USD 1.200.000 dont (i) USD 10.000 seront affectés au compte capital social de la Société et (ii) le montant restant, i.e. USD 1.190.000 au compte de réserve prime d'émission de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2.

5. Divers.

II. Les procurations des associés représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire des associés représentés, le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, avec les procurations des associés représentés, après signature «ne varietur», resteront annexées aux présentes.

III. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux associés présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

121775

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000) afin de le porter de son montant actuel de un million soixante et onze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.071.000), représenté par 1.071.000 actions d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, à un million quatre-vingt un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.081.000), par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles actions de classe A de la Société (les Nouvelles Actions de Classe A), ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Paiement

L'Assemblée enregistre la souscription suivante et la libération intégrale des Nouvelles Actions de Classe A par un apport en numéraire de la manière suivante:

Rasa Land Investor Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Strawinskylaan 3105, 1077ZX Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre de Commerce des Sociétés néerlandais sous le numéro 34284209, représentée par M. Etienne de Crépy, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 11 septembre 2008, déclare (i) souscrire à toutes les Nouvelles Actions de Classe A de la Société et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de un million deux cent mille de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.200.000).

L'Assemblée décide d'affecter (i) dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000) au compte de capital social de la Société et (ii) le montant restant, i.e. un million cent quatre-vingt dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.190.000) au compte de réserve prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement intégral de l'apport mentionné ci-dessus pour un montant total de un million deux cent mille de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.200.000) a été documentée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million quatre-vingt un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.081.000), représenté par un million quatre-vingt mille neuf cent cinquante-cinq (1.080.955) actions ordinaires de classe A, une (1) action de commandité de classe B et quarante-quatre (44) actions ordinaires de classe C, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à EUR 842.640 (taux de change (médian price) du 17 septembre 2008: USD 1,- = EUR 0,7022).

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ six mille trois cents euros (EUR 6.300).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite au mandataire des parties comparantes et aux membres du Bureau, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: E. de Crépy, T. Sonmez, C. Anandappane et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. LAC/2008/38855. - Reçu quatre mille deux cent dix-huit euros vingt-deux cents. Eur 0,50% = 4.218,22.

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127694/5770/178.

(080149212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Patrimoine Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.
R.C.S. Luxembourg B 67.853.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128188/1402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01284. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Chaussures Michelangelo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clement.
R.C.S. Luxembourg B 86.821.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127336/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Peknica Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 105.823.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/04/08.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128037/717/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08045. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

International Real Estate Holders S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 35.904.

Aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 29.09.2008 geht hervor, dass der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 01.10.2008 von 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, nach 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 29.09.2008.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2008128978/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.
